

ABSTRACTS / RESUMES

STUDIES

THE PUBLIC PROSECUTORS' STATUTE AND THE REFORM OF THE JUDICIAL MAP

A. Laborinho Lúcio

Judge of the Supreme Court of Justice

Firstly, the Author develops an analysis of the recent Reform of the Judicial Map, criticising the “restrictive dimension of the object of the new law”, when it “rests only on the organisation and functioning of the courts, leaving behind the consideration of the circumscription as such and, thus, the whole set of tools, aiming at the administration of justice, that interact with those, in its most comprehensive and integrated perspective. Afterwards, the Author examines some amendments to the Public Prosecutors’ Statute made by the same law that changed the law of organisation and functioning of the judicial courts, focusing on the sensitive issue of the relationship and of the conciliation, pursuing the “meeting point” between the autonomy, “which can not be designed too apart from the concept of independence claimed by the judicial power”, and the hierarchy, in the double meaning of simple functional direction and management and of “organisation of the criminal investigation and of exercise of the prosecution, with direct and substantive implications on the decisions made in the process”.

Finally, the Author calls for the “urgent” intervention of the Superior Council of the Public Prosecutors in designing a set of internal rules that allow, in terms of appointments, transfers, allocations and distribution of the service, an interpretation according to the Portuguese Constitution of the amendments to the Public Prosecutors’ Statute, in the part that is still possible to do so”.

IMPORTANCE AND PRIORITY OF PREVENTION IN THE FIGHT AGAINST CORRUPTION THE PORTUGUESE SYSTEM BEFORE THE CONVENTION OF MÉRIDA

Euclides Dâmaso Simões

Deputy General Attorney

Long term insufficiencies of the normative framework, the softness resulting from the criminal reform of 2007 and the ancient deficits of effectiveness on the application of the laws make the current situation worrisome when one asks if the objectives of efficiency, proportionality and deterrence, designed by the main instruments of international law on corruption, namely the United Nations Convention, of 2003, known as “Convention of Mérida”, are fulfilled.

Plus, the Portuguese system is very incipient in what concerns the level of prevention. The desirable improvements in this area must, moreover, lead to the

upgrade of the control system of the income of the political parties and of the electoral campaigns, to the increase capacity of research and reliability of the administrative control bodies that act upstream of the repressive process, to the creation of a body prevent corruption, to the organisation of a coherent and uniform prevention program adapted to the national reality, to the adoption of special measures of effort of integrity of judge and Public Prosecutors and to the maximum use of the newest rules of special supervision of the financial institutions on “politically exposed persons”.

Not only the State institutions but also the civil society should strive to curb this rampant problem.

JUDICIAL ACQUIESCENCE TO THE PROVISIONAL SUSPENSION OF
CRIMINAL PROCEEDINGS: MISCONCEPTIONS THAT PERSIST

João Conde Correia

MA in judicial-criminal sciences

Deputy Attorney

In the original version of the Criminal Procedure Code (Decree 754/86, approved by the Council of Ministers in 4/12/1986) the provisional suspension of criminal proceedings didn't depend on the acquiescence of the criminal instruction judge. During the constitutional preventive supervision process, the Constitutional Court found that article 281, §1 and 2, of the Criminal Procedure Code was unconstitutional for it violated articles 206 and 32, §4, of the Portuguese Constitution. Therefore, the legislator introduced in article 281 the additional requirement of the acquiescence of the criminal instruction judge. This format has become one of the biggest blocks to the provisional suspension of the criminal proceedings. Following an old inquisitorial tradition, the judicial power with the connivance of the Public Prosecution and of some legal literature has adopted a maximalist interpretation, creating an omnipotent judge not respectful of the accusatory structure and of the requirements of a fair trial. The criminal instruction judge is no longer understood as the judge of freedoms, once, subrogated to the Public Prosecution, takes active and unlawful part in the procedural promotion.

JUSTICE PRÊT-A-PORTER?
REPLACEMENT OR COMPLEMENTATION OF THE PENAL MEDIATION
IN THE LIGHT OF THE PURPOSES OF SANCTIONING

André Lamas Leite

Law School of the University of Porto

The introduction of the penal mediation of adults in our country (Law 21/2007, of the 12th of June and complementary legislation) opens an institutionalized way

of alternative dispute resolution in a branch of the Law that, according to its nature, is less prone to consensus of justice and truth. This article, based on the legal framework, analyses the extent to which the mediation fulfils the prevention purposes of the Criminal Law. That is made through the deconstruction of some pre-judgements on this mechanism, namely the idea of an introduction of a “new” paradigm of Justice, tending rather to its complementary nature and to a model that necessarily respects the lineament of the Portuguese Criminal Procedural Law. The Author analyses some of the “points of leakage” that, under the appearance of reducing and simplifying the procedure, are able to privatize the administration of the *ius puniendi*.

PORTUGAL AND THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS:
THOUGHTS ON THE LEGAL LITERATURE

Cecilia MacDowell Santos

Centre for Social Studies
University of San Francisco (California, USA)

Ana Cristina Santos

Centre for Social Studies
Brikbeck Institute for Social Research, University of London

Madalena Duarte

Centre for Social Studies

Teresa Maneca Lima

Centre for Social Studies

This paper presents a review of the legal literature on the relation ship between Portugal and the European Court of Human Rights (ECHR). After a detailed and careful analysis of the national and international literature, the existence of several academic studies and legal analysis of the ECHR has been noticed, some of which focusing on cases presented against Portugal. However, there seems to be a lack of extensive and systematic empirical and socio-legal studies on the use of the ECHR and of the regional system of human rights on the European and Portuguese context. The absence of reflections on the impact and effectiveness of the Court’s rulings was also noticed, not only in Portugal but also in a comparative perspective.

ETUDES

LE STATUT DU PARQUET ET LA RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

A. Laborinho Lúcio

Conseiller émérite près la Cour de cassation

L'auteur commence par analyser la récente réforme de la carte judiciaire, en critiquant la dimension trop restrictive de l'objet de cette nouvelle loi, du fait qu'elle ne porte que sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux et met de côté la question de la circonscription en tant que telle et ainsi que l'ensemble des instruments qui agissent entre eux, en vue de rendre la justice, de la façon la plus globale et la plus intégrée possible. L'auteur se penche ensuite sur les modifications apportées par le législateur concernant le statut du Parquet qui ont modifié cette loi d'organisation et de fonctionnement des tribunaux judiciaires, en soulignant la question sensible de la relation et de la comptabilisation et en recherchant « un point de rencontre », entre l'autonomie qui ne « peut être trop éloignée de la notion d'indépendance exigée par le pouvoir judiciaire » et la hiérarchie, au sens double de simple direction et de gestion fonctionnelles et de l'organisation de l'enquête criminelle et de l'exercice de l'action pénale, aux implications directes et matérielles sur ces derniers et sur les décisions à prendre dans le cadre de la procédure. L'auteur conclut cet article en faisant appel au Conseil supérieur du Parquet à intervenir de toute urgence, dans la formulation d'un ensemble de normes internes qui permettent, au niveau des nominations, des affectations et de la distribution du service, une interprétation des principes actuellement pris en considération dans le cadre du statut du Parquet dans le respect de la Constitution de la République portugaise.

IMPORTANCE ET PRIORITÉ DE LA PRÉVENTION DANS LE COMBAT À LA CORRUPTION. LE SYSTÈME PORTUGAIS AVANT LA CONVENTION DE MÉRIDA

Euclides Dâmaso Simões

Premier avocat général

Des insuffisances du cadre normatif existant depuis longtemps, alliées à l'amollissement due à la réforme pénale de 2007 et des déficits anciens dans l'application des lois, rendent préoccupante la situation actuelle quand on se demande si ont été atteints les objectifs d'*efficacité*, de *proportionnalité* et de *dissuasion* postulés par les principaux instruments de droit international sur la corruption, parmi lesquels la Convention des Nations Unies, de 2003, connue sous le nom de « Convention de Mérida ».

Or, de façon aggravante, il est indéniable que le système portugais est indigent au niveau de la prévention. Les améliorations souhaitables dans ce domaine devront, avant tout, se traduire par une amélioration du régime de contrôle des revenus des

responsables politiques et assimilés et du régime de financement des partis politiques et des campagnes électorales, en vue d'une plus grande capacité de prospection et d'une meilleure fiabilité des instances de contrôle administratif qui interviennent en amont des procédures répressives, par la création d'un organe chargé de prévenir la corruption, par la mise en place d'un programme cohérent et uniforme de prévention adapté à la réalité nationale, par l'adoption de mesures particulières en vue d'améliorer l'intégrité des magistrats du Siègre et du Parquet et par la rentabilisation des très récentes règles de surveillance particulière des institutions financières sur des «personnes politiquement exposées».

La société civile dans son ensemble et pas seulement les organes de l'État doit s'impliquer dans la lutte contre ce phénomène grandissant.

ACCORD JUDICIAIRE À LA SUSPENSION PROVISOIRE DE LA PROCÉDURE : DES ÉQUIVOQUES PERSISTENT

João Conde Correia

Titulaire d'un master en sciences juridiques et criminelles
Procureur de la République adjoint

Dans la version originale du code de procédure pénale (décret n ° 754/86, approuvé en Conseil des ministres le 4 décembre 1986) la suspension provisoire de la procédure ne dépendait pas du consentement du juge d'instruction criminel. Lors de l'examen de la constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a considéré que les numéros 1 et 2 de l'article 281 du Code de procédure pénale, étaient inconstitutionnels du fait qu'ils violaient les articles 206 et 31, n ° 4 de la Constitution de la République portugaise. Pour cette raison, le législateur a introduit dans l'article 281 l'exigence supplémentaire du consentement du juge d'instruction. Ce régime est devenu l'un des plus importants blocages à la suspension provisoire de la procédure. En suivant une vieille tradition inquisitoire, le pouvoir judiciaire de connivence avec le Parquet et en s'appuyant sur certaines théories a privilégié une interprétation maximaliste, en créant la figure d'un juge au pouvoir absolu, qui ne respecte ni la structure accusatoire, ni les exigences d'une procédure équitable. Le juge d'instruction cesse d'être un juge des libertés. En substituant au Parquet, il prend une part active et illégitime dans la procédure.

JUSTICE PRÊT-À-PORTER ? ALTERNATIVE OU COMPLÉMENTARITÉ DE LA MÉDIATION PÉNALE À LA LUMIÈRE DES FINALITÉS DE LA SANCTION

André Limas Leite

Maître-assistant à la Faculté de droit de l'Université de Porto.

L'introduction de la médiation pénale des adultes dans notre pays (Loi n ° 21 du 12 juin 2007 et législation complémentaire) inaugure une forme institutionnalisée de résolution alternative des litiges dans une branche du droit qui, par sa nature même, est le moins sensible à des consensus en matière de justice et de vérité. Cet article, en partant du régime légal, analyse jusqu'à quel point la médiation atteint ses

objectifs préventifs du droit criminel. Elle le fait par déconstruction de certaines pré-compréhensions sur ce mécanisme, selon laquelle que nous sommes en présence d'un nouveau paradigme de justice, en privilégiant plutôt son caractère complémentaire et nécessairement respectueux des traits physiologiques du droit de procédure pénale portugais. L'auteur analyse quelques-uns des «points de fuite» qui, sous une apparence de décongestionnement et simplification en matière de procédure, sont susceptibles de privatiser l'administration de l'*ius puniendi*.

LE PORTUGAL ET LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS HUMAINS
RÉFLEXIONS SUR LA LITTÉRATURE JURIDIQUE

Cecilia Mac Dowell Santos

Chercheuse au centre d'Études sociales
et maître de conférences de Sociologie à l'Université de San Francisco
(Californie, Etats-Unis)

Ana Cristina Santos

Chercheuse au centre d'Études sociales et research fellow du Birkbeck
Institute for Social Research (Université de Londres)

Madalena Duarte

Chercheuse au Centre d'Études sociales

Teresa Maneca Lima

Chercheuse au Centre d'Études sociales

Cet article rappelle les grandes lignes de la relation entre le Portugal et la Cour européenne des droits humains (CEDH). Après une analyse détaillée et précise de la bibliographie produite nationalement et internationalement, nous avons pu constater l'existence de différentes études juridiques et des analyses doctrinales de la CEDH, dont certaines ont des conséquences sur les affaires présentées devant cette Cour contre le Portugal. Néanmoins, il n'existe pas de véritables études empiriques et socio-juridiques systématiques sur les usages de la CEDH et du système régional des droits de l'Homme dans les contextes européens et portugais. Nous avons également constaté une absence de réflexion sur l'impact et l'efficacité des décisions de la Cour, au Portugal et dans une perspective comparée.